

Décision n° 19-002 **relative à la composition du conseil des études et de la** **vie étudiante de l'École normale supérieure de Lyon**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret modifié n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 5 juin 2014 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu les proclamations de résultats des élections au conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon en date du 19 novembre 2014,

Vu la délibération III.12 du conseil d'administration du 18 décembre 2017,

Vu l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 14 décembre 2017, publié au Journal officiel de la République française le 17 janvier 2018, relatif à la situation d'élèves de l'ENS de Lyon ;

Vu la proclamation des résultats électoraux du 13 novembre 2018 ;

Décide

Article 1. Composition

La composition du conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon est fixée comme suit :

- **Membres nommés par le Président de l'ENS de Lyon en qualité de personnalités extérieures :**

Christian CHAZAL (Directeur du CROUS de l'académie de Lyon)

Suppléante : Stéphanie THOMAS

Catherine LAFORET (Conseillère régionale – Région Auvergne-Rhône-Alpes)

Suppléant : siège vacant

- **Membres désignés par le conseil d'administration représentant les élus au conseil d'administration :**

Collège des « professeurs des universités et assimilés » :

Pierre BORGNAT

Collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :

Nicolas GARNIER

Collège des « élèves et étudiants » :

Rémy CERDA

Aurore FLAMION

- **Membre élu en qualité de représentant des étudiants élus au sein des classes préparatoires à l'enseignement supérieur :**

Alexandre BLOMME

- **Membres élus en qualité de représentants des personnels de l'ENS de Lyon :**

Collège des « professeurs des universités et assimilés » :

Siège vacant

Collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :

Richard NEMETH

Collège des « élèves et étudiants » :

- Alice AL-ASMAR
- Benoit AUCLAIR
- Simon FERNANDEZ
- Jonathan LALIEU
- Morgan LE CALVEZ

- Marine LO IACONO

Collège des « personnels BIATSS » :

Camille BORNE

Article 2. Durée

La présente décision entre en vigueur dès la date de signature. Elle abroge, à la même date, la décision n° 18-152 relative à la composition du conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon en date du 27 novembre 2018.

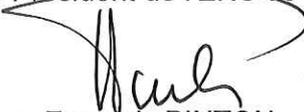
La présente décision produit ses effets jusqu'au terme du mandat des membres du conseil.

Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'École normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 07/01/2019

Le Président de l'ENS de Lyon,



Jean-François PINTON

Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

- Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous connaître > Organisation > Décisions du Président 2019 »

